

Nom du responsable légal :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Ecole : Maternelle : ☐ Elémentaire : ☐ Nom de l'enseignant en 2019-2020 :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Ecole : Maternelle : ☐ Elémentaire : ☐ Nom de l'enseignant en 2019-2020 :

Adresse complète :

Tél :

Adresse mail :

N° allocataire CAF : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ (7 chiffres + 1 lettre) **QF** :

(Joindre OBLIGATOIREMENT le justificatif de votre Qf CAF : Le QF de référence pour l'année 2020 est celui de Janvier 2020)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2019 / 2020 une fiche de renseignements sanitaires ? oui ☐ non ☐

Si non merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie, à l'accueil de loisirs, au bureau de Cigales et Grillons.

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

Matin de 07h00 à 09h00			Mars 2020					Soir de 16h30 à 19h00		
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)										
	Lundi 2	Mardi 3	Mer 4	Jeudi 5	Vend 6	Lundi 9	Mardi 10	Mer 11	Jeudi 12	Vend 13
Matin	☐	☐		☐	☐	☐	☐		☐	☐
Soir	☐	☐		☐	☐	☐	☐		☐	☐
	Lundi 16	Mardi 17	Mer 18	Jeudi 19	Vend 20	Lundi 23	Mardi 24	Mer 25	Jeudi 26	Vend 27
Matin	☐	☐		☐	☐	☐	☐		☐	☐
Soir	☐	☐		☐	☐	☐	☐		☐	☐
	Lundi 30	Mardi 31								
Matin	☐	☐								
Soir	☐	☐								

Matin de 07h00 à 09h00			Avril 2020					Soir de 16h30 à 19h00		
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)										
			Mer 1	Jeudi 02	Vend 3	Lundi 6	Mardi 7	Mer 8	Jeudi 9	Vend 10
Matin				☐	☐	☐	☐		☐	☐
Soir				☐	☐	☐	☐		☐	☐
	Lundi 13	Mardi 14	Mer 15	Jeudi 16	Vend 17	Lundi 20	Mardi 21	Mer 22	Jeudi 23	Vend 24
Matin	Férié	Vacances		Vacances			Vacances		Vacances	
Soir	Vacances		Vacances		Vacances	Vacances		Vacances		Vacances
	Lundi 27	Mardi 28	Mer 29	Jeudi 30						
Matin	☐	☐		☐						
Soir	☐	☐		☐						

✂ - - - - -

Choisissez votre mode de règlement :

- ☐ Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
- ☐ Par chèque ANCV ou CESU préfinancés
- ☐ Par carte bancaire :

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15



Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur la commune de Chevilly.

Lieux :

Chaque enfant sera accueilli en péri-scolaire dans le local de l'accueil de loisirs.

Accueil de Loisirs

8 rue du Stade
45520 CHEVILLY
Tél : 02.38.80.11.14

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf jours fériés) de 07h15 à 09h00 et de 16h30 à 18h30. En cas de retard après 18h30 une pénalité de 10 € par enfant et par retard sera facturée.

Restauration :

Le goûter est à prévoir par les familles.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.

* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

* En cas de retard répétés après 18h30, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant.

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année.

* Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à la séance avec un taux d'effort

TARIF 2020	Taux d'effort	Plafond minimum	Plafond maximum
Périscolaire matin	0,3 %	0,783 €	3,00 €
Périscolaire soir	0,3 %	0,783 €	3,00 €
Pénalité de retard après 18h30	10 € par retard et par enfant		

La facturation se fera en fin de mois suivant les présences réelles de vos enfants.

Mais l'inscription reste obligatoire.

Merci de fournir votre justificatif de QF CAF

Paiement :

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les présences réelles de vos enfants.

Mode de règlement et facilité de paiement :

☐ Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

☐ Par carte bancaire en fin de mois (nous contacter)

☐ Par chèques vacances ANCV

☐ Par TICKETS CESU

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières